



## BUREAU SYNDICAL

LUNDI 30 JANVIER 2023

Les membres du Bureau, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAVEROT, se sont réunis au siège du Syndicat le lundi 30 janvier 2023 à 14h00.

### Les Membres du Bureau :

**Présents :** Madame DRID, Messieurs CHAVEROT - VANEL - GONZALEZ - VOLAY - BASSON - MOINE - CHARMET

**Excusé :** Monsieur GOUTAGNY

### Les Partenaires du Syndicat :

#### Présents :

SUEZ : Madame DUPEUBLE, Messieurs FRANCO - BARONNIER

SAFEGE : Messieurs PEYRACHE – COLONNA

**Excusé :** Monsieur LE MENN

Monsieur MONTVERNAY, Mesdames RABY et RIBEYRON ont également assisté à la séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur CHAVEROT ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier et la désignation de Monsieur GONZALEZ en qualité de secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé.

### **1) Relevé des décisions du Président**

L'assemblée prend connaissance du document faisant mention des décisions du Président depuis la dernière réunion de bureau.

### **2) Contribution définitive 2023 des communes adhérentes aux charges syndicales relative à la défense incendie**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 30 septembre 2022 par laquelle le Bureau Syndical a décidé de fixer le montant de la contribution des communes, pour l'année 2023, à 3,10 € par habitant.

Puis, il précise que les populations légales millésimées 2020 en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'élèvent à 79 420 habitants (79 548 en 2022), soit une contribution définitive pour l'exercice 2023 de 246 202,00 € dont 202 640,80 € pour les communes adhérentes et 42 330,50 € pour les 17 communes non adhérentes.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Confirme la contribution des communes adhérentes et non adhérentes pour l'année 2023 à 3,10 € par habitant.

- Fixe la contribution définitive sur la base des nouvelles populations légales millésimées 2020 en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **3) Avenant n°1 au lot n°3 – maçonnerie pour la construction du nouveau siège**

Dans le cadre des travaux de construction du nouveau siège du Syndicat, Monsieur MONTVERNAY présente à l'assemblée le projet d'avenant du lot n°3 (maçonnerie) avec l'entreprise THIVILLIER. Cet avenant a pour objet diverses adaptations en cours de chantier.

Il mentionne les prestations en plus et celles en moins, sans pour autant en modifier l'objet.

Le montant total de la moins-value s'élève à la somme de – 4 777,14 € H.T.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant n°1 au marché avec l'entreprise THIVILLIER et autorise Monsieur le Président à signer celui-ci et toutes les pièces s'y rapportant.

### **4) Marché de renouvellement du câble de télécommande tranche n°2 entre St Romain en Gier et Chassagny : Autorisation à Monsieur le Président de signer le marché**

Monsieur MONTVERNAY rappelle la délibération, en date du 25 novembre 2022, par laquelle le Bureau Syndical décidait d'approuver ces travaux et autorisait Monsieur le Président à lancer la consultation.

Il rappelle également que la 1<sup>ère</sup> tranche, entre Grigny et Chassagny, sera bientôt achevée.

La date de remise des offres était le 16 janvier 2023.

Sur les 5 entreprises ayant téléchargé le marché, une seule a déposé une offre. Il s'agit de la société INEO groupée avec l'entreprise FONT TP.

Monsieur COLONNA présente les éléments suivants :

- Montant estimé des travaux déterminé dans l'avant-projet par SAFEGE : 296 227,23 €
- Offre initiale remise par INEO: 263 259,40 €
- Offre après négociation : 258 151,76 € HT

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le marché.

Monsieur MONTVERNAY précise que les crédits pour réaliser cette opération seront inscrits au budget primitif 2023.

### **5) Choix des associations humanitaires attributaires d'une subvention en 2023**

L'enveloppe à attribuer pour 2023 est de 15 197 € (36 760 abonnés x 0,35 € + reliquat 2022 (2331 €)). Prenant en compte la proposition de Madame DRID, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide de soutenir les projets suivants :

- **Associations ASPADCOM et EPDES/AFRIQUE vivante** : Intervention au Cameroun (2 villages) pour la réhabilitation de deux forages, la construction de 2 mini châteaux d'eau et de 2 mini réseaux de distribution, de 4 bornes fontaines, d'un système de pompage manuel converti à l'énergie solaire et de la construction d'un local technique de gestion de l'eau.  
La demande de subvention est de **8 986 euros soit 66 %** du montant total de l'opération qui est de **13 636 €**.

- **Association Ados** : Au Sénégal, réalisation d'une étude pour la mise en place d'un dispositif de détection des fuites et suivi de paramètres physico chimiques de l'eau pour augmenter la qualité de l'eau et l'accès au plus grand nombre.

La demande de subvention est de **6 211 euros** et le coût total de l'opération qui est de **9 500 €**.

Soit un total de 15 197 €

Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

## **6) Présentation du projet de programmation des travaux 2023 et du Budget Primitif 2023**

Monsieur MONTVERNAY présente la programmation des travaux 2023 pour un coût global de 7 400 000,00 € HT dont :

- 5 000 000 € de travaux de renouvellement de conduites soit environ 17 km.
- 1 000 000 € pour la nouvelle pompe à Chassagny.
- 900 000 € pour la télérélève
- 150 000 € de divers et imprévus.
- 350 000 € de travaux hors programme.

Il présente ensuite les résultats du Compte Administratif 2022 et le projet du Budget Primitif 2023.

Les inscriptions significatives des sections d'exploitation et d'investissement sont commentées.

L'équilibre financier est assuré par un emprunt de 2 250 000 €.

Monsieur le Président remercie l'assemblée d'accepter ce projet de Budget Primitif qui sera soumis au vote des délégués le 25 mars prochain.

## **7) Convention de fourniture d'eau avec le SIVAP : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention**

Monsieur CHAVEROT rappelle l'accord du Bureau Syndical du 30 septembre 2022 concernant l'établissement d'une convention pour la fourniture et la vente d'eau au SIVAP.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

## **8) Avenant n°4 à la convention de fourniture et de vente d'eau avec le SIE Chazelles-Viricelles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention**

Monsieur MONTVERNAY informe les membres du Bureau qu'il convient de prendre en compte la création du point de livraison et de vente d'eau potable spécifique dédié à l'alimentation du SIVAP (vu précédemment). Aussi, il est nécessaire d'établir un avenant avec le SIE Chazelles-Viricelles ajustant certains paramètres techniques de la convention existante ; notamment la réduction du volume maximum journalier de 3 000 à 1 100 m<sup>3</sup>.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cet avenant à la convention avec le SIE Chazelles-Viricelles et toutes les pièces s'y rapportant.

## **9) Mise en place et démarrage du contrat de Concession de Service Public :**

Madame DUPEUBLE et Monsieur FRANCO présente aux membres du bureau différents points concernant la mise en place du contrat qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Organigramme du personnel en charge du contrat : présentation des personnes en charge du nouveau contrat au niveau technique comme au niveau administratif.
- Présentation de la plate-forme « Tous sur mes services » qui sera mise en place très prochainement pour les élus du bureau.  
Cette interface permettra de consulter en temps réel les différentes interventions en cours mais aussi la cartographie du réseau et le déploiement de la télérègle.
- Un point est fait sur la réalisation, à ce jour, du déploiement de la télérègle.  
Monsieur CHAVEROT interpelle SUEZ sur le délai entre la pose de l'équipement de télérègle chez l'abonné et la mise en service opérationnelle de l'application et des services.  
L'abonné sera-t-il informé de la mise en route des outils mis à sa disposition ?  
Monsieur FRANCO n'est pas en mesure de répondre à cette question mais il se renseignera.

## **10) Informations générales sur l'activité du Syndicat**

Messieurs PEYRACHE et COLONNA (SAFEUGE), Madame DUPEUBLE et Messieurs FRANCO et BARONNIER (SUEZ) quittent la salle.

- Point sur la procédure de consultation pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable :  
Mme RIBEYRON rappelle les étapes suivantes :
  - ✓ Lancement de la procédure : le 30 novembre 2022
  - ✓ Réception des candidatures : le 22 décembre 2022
  - ✓ 4 candidatures ont été reçues :
    - B Ingénierie ; co-traitant : SAS SAFEUGE CONSULTING
    - Setec Hydratec SAS
    - IRH Ingénieur Conseil
    - NALDEO
  - ✓ Suite à l'analyse des candidatures, les 4 ont été autorisés à remettre une offre au plus tard le 7 février 2023.
  - ✓ Négociation des offres : février-mars 2023
  - ✓ Choix du candidat retenu : le 24 mars 2023

Messieurs PEYRACHE et COLONNA (SAFEUGE), Madame DUPEUBLE et Messieurs FRANCO et BARONNIER (SUEZ) réintègrent la séance.

- Pratiques internes du Syndicat :  
Monsieur le Président souhaite évoquer à l'Assemblée la position du Syndicat au regard des réfections de voirie dans le cadre des travaux réalisés en partenariat avec les communes adhérentes.  
Monsieur MONTVERNAY fait un rappel des pratiques internes du Syndicat à savoir :
  - ✓ Lorsqu'une opération de renouvellement de conduites est menée à l'initiative du Syndicat, les réfections provisoires et définitives des tranchées sont à la charge exclusive du Syndicat.

- ✓ Lorsqu'une opération de voirie est menée à l'initiative d'une commune adhérente, la commune transmet, au plus tôt :
  - Un plan avec l'emprise exacte des travaux.
  - La nature des travaux.

Le syndicat choisit ou non de réaliser les travaux de renouvellement par anticipation.

Si le Syndicat accompagne la collectivité, celui-ci ne prendra pas à sa charge les réfections définitives de la tranchée d'eau potable.

Les membres de l'Assemblée approuvent à nouveau ce principe et Monsieur le Président propose qu'une fiche d'information soit réalisée et transmise à l'ensemble des collectivités adhérentes.

➤ Rencontre avec les élus d'Epercieux-Saint-Paul.:

Monsieur CHAVEROT fait part aux membres du Bureau d'une rencontre, le 19 janvier dernier, avec les élus d'Epercieux-Saint-Paul concernant l'éventuelle adhésion de cette commune au Syndicat en sachant que la compétence « eau potable » remontera automatiquement à Forez Est au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La commune d'Epercieux-Saint-Paul est alimentée à 100% par le SIEMLY et dispose à ce jour du même délégué SUEZ. Le service comporte 308 abonnés, 325 compteurs télélevés, 15km de conduites et dispose d'un très bon rendement ( $\geq 90\%$ ).

Le contrat de DSP avec SUEZ arrivant à son terme au 31 décembre 2023, plusieurs solutions s'offrent aux élus de la commune :

- ✓ Prolonger le contrat actuel avec SUEZ par un avenant (1 an ou 2 ans si possible) et attendre la remontée de compétence.
- ✓ Adhérer au Syndicat dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 voir au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le conseil municipal doit se prononcer courant février 2023 sur la formulation d'une demande d'adhésion au Syndicat.

Monsieur MONTVERNAY rappelle à l'Assemblée la procédure nécessaire pour l'adhésion d'une commune.

## **11) Compte-rendu de l'avancement des travaux en cours**

Monsieur COLONNA présente le diaporama de photos de différents chantiers en support du document retraçant l'avancement des travaux en cours.

Le programme 2021 arrive à sa fin mais il reste encore plus de la moitié du programme 2022 à réaliser.

## **12) Questions diverses**

- Les travaux subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre du plan de rebond seront inaugurés le lundi 6 mars à 11h à la station de St Romain en Gier.  
Il est rappelé que le versement du solde de la subvention, soit 1 000 000 €, est conditionné par la réalisation de cette inauguration.
- La date prévisionnelle de l'inauguration du nouveau siège du Syndicat a été fixée au vendredi 15 septembre à partir de 18h00.
- Les membres du Bureau décident d'inscrire sur le nouveau siège du Syndicat le sigle « Syndicat des Eaux ».

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.**